

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 19 janvier 2026

Nombre conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux-mille vingt-six, le dix-neuf à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 13 janvier deux-mille-vingt-six s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT

Absents excusés : Elodie BEAUDOUX, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Vote des taxes

Madame le Maire informe d'une augmentation des bases pour l'année 2026.

Malgré l'augmentation des bases, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes 2026, soit :

	<u>2025</u>	<u>2026</u>
* taxe foncière sur les propriétés bâties	26,15 %	26,15 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties..	23,00 %	23,00 %
* taxe habitation	10,46 %	10,46 %

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

✓ approuvent le taux des taxes tel que précité.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal dresse la liste des subventions attribuées aux diverses associations. Le montant total s'élève à 2070,00 € décomposé comme suit :

Ecole : Subvention de Noël : 15 euros par enfant en accord avec la commune de Magneux-Haute-Rive	420,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
Amitié et Joie de vivre	100,00 €
Ma Petite école	300,00 €
Association Sportive Chambéon-Magneux	400,00 €
Association Sportive Chambéon-Magneux Subvention exceptionnelle	400,00 €
Prévention routière	50,00 €
TOTAL	2070,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Compte rendu début d'année

Madame le Maire indique qu'aucun élément particulier n'est à signaler en ce début d'année, à l'exception du SIRP (voir point suivant).

4. Point SIRP

La 3^e adjointe, en charge du SIRP, rappelle que l'apprentie a rompu son contrat le 30 novembre 2025. Elle précise par ailleurs que l'agent en contrat PEC est en arrêt maladie depuis le 8 janvier 2026, jusqu'à son opération prévue le 21 janvier 2026, arrêt dont le SIRP avait été informé pour une durée d'un mois. Il est également signalé que l'agent n'a pas été présent les 6 et 7 janvier 2026 ; bien qu'ayant prévenu de son absence, aucun justificatif n'a été fourni.

Afin d'assurer la continuité du service, un remplacement en urgence a été mis en place. La personne recrutée à cet effet n'a toutefois pas pu poursuivre la mission, le travail s'avérant trop difficile pour elle après une semaine d'exercice. Un nouveau recrutement en urgence a alors été effectué. Une personne a pris ses fonctions le 12 janvier 2026 et assurera le remplacement jusqu'aux vacances de février, soit jusqu'au 6 février 2026. À ce jour, tout se déroule de manière satisfaisante.

5. Point financier

Madame le Maire informe que le solde à la trésorerie est de 318 698 €. La commune attend toujours la subvention du Département pour les travaux du Centre Bourg et a demandé la subvention de la DETR pour l'isolation de l'école.

6. Résumé des conseils communautaires des 25 novembre 2025 et 16 décembre 2025.

Madame le Maire résume les conseils communautaires des 25 novembre et 16 décembre 2025. Le compte-rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

7. Questions diverses

- Installation des candélabres : L'installation des candélabres sur la route de Saint-Paul est reportée au début du mois de mars 2026.
- Défibrillateur : Madame le Maire rappelle qu'il existe un défibrillateur à la MFR, dont ils sont propriétaires pour leur établissement, mais qu'il est un peu éloigné. Il serait donc judicieux d'en installer un à la mairie, qui pourrait également servir pour la salle des fêtes en cas de problème.
Deux devis ont été réalisés pour l'installation d'un défibrillateur à la mairie :
Devis 1 : 2 721,10 €
Devis 2 : 2 810 €, incluant une armoire chauffante pour préserver le matériel.
La maintenance annuelle est estimée à environ 300 €, contrôle obligatoire compris. Il reste à définir l'emplacement exact de l'installation et à demander un devis pour prévoir le point d'électricité nécessaire.
L'association Cœur Santé proposera une formation dans la salle des fêtes. Les élus pourront ainsi être formés aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur.
- Voirie : Le jeudi 15 janvier 2026, Dominique FAURE de LFA a réalisé un tour de la commune avec les élus de la commission voirie afin de déterminer les chemins à entretenir :
 - ✓ Chemin des Piards : le fossé a été partiellement réalisé par Laurent LARUE. Il reste à curer l'autre côté sur une petite portion (devis à prévoir). Plus loin sur le même chemin, un fossé ensablé doit être nettoyé par le propriétaire et le talus refait.
 - ✓ Chemin communal de la Goutte : le fossé droit nécessite une réfection. La traversée datant d'au moins 1990 doit être curée et le fossé refait de l'autre côté. M. Fauchet propose son aide.
Étant à la charge de la commune, des devis seront demandés aux entreprises Balmont et Gourbière.
 - ✓ Aménagement de l'entrée du centre-bourg et du monument aux morts

La commune prévoit l'aménagement de l'entrée du bourg et du monument aux morts. Le devis de la Société GOURFAUD, d'un montant de 13 950 € HT, a été validé.

- ✓ Dans la première quinzaine de février, l'entreprise PRAT TP interviendra pour la pose de trois grilles, côté droit en partant sur Magneux-Haute-Rive, pour un montant de 2 945 € HT.
 - ✓ Dans la deuxième quinzaine de février, le marquage au sol sera réalisé par l'entreprise JS CONCEPT, pour un montant de 2 925 € HT, qui effectuera également le marquage à Champs.
- Salle des fêtes : Le four et l'armoire réfrigérée ventilée ont été livrés et l'ancien matériel a été repris par la société. Toutefois, il manque une grille dans le four et le bandeau de l'armoire réfrigérée devra être remplacé.
Par ailleurs, il est rappelé que lors de l'utilisation de la salle des fêtes, les feux d'artifice sont interdits. Cette règle n'étant pas toujours respectée, elle sera intégrée au règlement de la salle. En cas de non-respect, la caution sera conservée.
- Ecole : La chaudière de l'école a rencontré des arrêts réguliers. L'entreprise Charvet est intervenue à trois reprises, procédant au changement d'une électrode puis du gicleur. Le problème pouvait être lié à un manque de fioul, une livraison en urgence a eu lieu. Le problème semble résolu.
Par ailleurs, la peinture de l'école et de la cantine est terminée.
- Un logiciel de gestion de la cantine et de la garderie va être étudié afin de supprimer les impayés, permettre le paiement par avance et gagner du temps sur la facturation. Une présentation en visioconférence est programmée le mardi 20 janvier 2026.
- Marathon de la Bière : Le parcours et les horaires du Marathon de la Bière seront identiques à ceux de l'an dernier, avec le premier coureur prévu vers 9 h 15 et le dernier vers 12 h, le dimanche de Pentecôte, 24 mai 2026. La première réunion a eu lieu le 15 janvier 2026 à Mornand, en présence de Chalain d'Uzore.
- Madame le Maire rappelle que, cette année, en décembre, ce sera au tour de la commune d'organiser le Téléthon.

Mornand-en-Forez, le 19 janvier 2026

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET

